



Compte-rendu du conseil municipal du mardi 31 mai 2022

Présents : MM. et Mmes Claude Lhermet, Angélique Fanget, Pierre-Marie Roche, Sébastien Brasy, Elsa Bréard-Mêlé, Isabelle Joyet, Brigitte Clutier, Colette Andrevon, Frédéric Finand, Didier Faye, Jonathan Vallet,

Absents : Nathalie Chanaux, Stéphane Goncalves, Yvon Blondon (procuration à Pierre-Marie Roche), Françoise Berthois.

Le conseil est ouvert à 20h30.

Approbation des CR des conseils municipaux des 15/02 et 01/03/2022.

1. Autorisation de signature d'une convention de veille et stratégie foncière avec la Communauté de Communes EBER et EORA :

- Adoptée le 30/05/2022 par la communauté de communes EBER
- Cette convention permet de faciliter l'achat de la maison Balansard.
- Durée de 3 ans.

Vote : Adopté à l'unanimité.

2. Vente de la parcelle AO N°255 lot A au profit de la SCI FABRY (Mme Géhin Amandine) :

- Réservation pour la commune d'une bande d'environ 1,50m de large le long de la parcelle pour la réalisation d'un trottoir le long de la route et l'enfouissement des réseaux.
- Proposition de vente du terrain à 45 000 € pour une surface d'environ 850m².
- L'avant-projet couvre une surface de 320m².
- Statut des subventions : l'objectif des subventions sera de réduire les loyers pour les praticiens accueillis. Ces subventions peuvent être accordées par le département et la région.

Vote : Adopté à l'unanimité.

3. Convention de mise à disposition de locaux pour l'activité du cabinet médical de Mme Amandine Géhin :

- Mise à disposition de locaux dans la partie ancienne de la Mairie à hauteur de 150€ par mois.

Vote : adopté à l'unanimité.

4. Enfouissement de la ligne haute et basse tension devant le stade, route de Bougé-Chambalud :

- Les lignes sont gênantes pour la réalisation d'ombrières solaires qui permettront d'ombrager le parking ; la solution de l'enfouissement est la seule efficace.
- Un bout de ligne basse tension est géré par le TE 38, ce qui lui permet de subventionner l'enfouissement d'une partie de la ligne haute tension.
- Prix de revient TTC 89 393 €
- Subvention TE38 : 38 000€, participation TCFE :17 000€, TVA récupérée ENEDIS 14 000€, prise en charge TE 38 : 4 000€ => total financé 73 813€.
- Reste à charge commune 15580€

Vote : Adopté à l'unanimité.



5. Pumptrack :

- 3 devis :
 - CHAMBARD : 105 000€ (devis succinct)
 - SERLIN TRAIL : 108 500€ (devis peu détaillé)
 - SARL WISE RIDE : 100 000€ devis détaillé, possibilité de démarrer le chantier sous 15 jours.
- Pas de nécessité d'appel d'offre pour des chantiers inférieurs à 100 000€.
- Les autres infrastructures du site pourront se faire dans la continuité.
- Point sur le financement : subventions : 88 000€ (département) – 61 000€ (Etat) – 70 000€ (région), + financement fond de concours de la communauté de communes EBER. Il devrait rester 20 % à charge pour la commune.
- Pas d'accès au financement du Plan JO 2024, la commune de Sonnay étant classée en milieu urbain.
- Proposition de vote : acceptation du devis WISE RIDE à 100 000€.
- Abstention 1 - Pour : 11 voix. Adopté

Questions diverses :

- Marché du 1er vendredi du mois : nécessité de fréquentation par la population pour que les commerçants maintiennent leur présence.
- Mise à disposition de salles pour le Judo et la Danse à la rentrée prochaine.
- Fauchage programmé des bords de routes : voir avec Yvon Blondon.
- Reprise par le Sou des écoles de la brocante de septembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h55.